



# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Adriers se sont réunis à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLE MILAGUET, Maire.

**Présents :** Mmes Elisa ABAUX, Agathe BUSSIERE, Mylène COMBEAUD, Yasmine DAVID, Sylvie DUDOGNON, Véronique RICHARD MM. André BERTHOMIER, Jean CHARRY, Romain DESBORDES, Stéphane QUERRIOUX, Thierry ROLLE MILAGUET, Philippe ROSE, Bernard ROTUREAU, Christophe SOUCHAUD, Laurent VACHON

**Excusé(e) s :**

**Secrétaire :** Jean CHARRY et André BERTHOMIER

## OUVERTURE DE SEANCE :

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- CCVG : répartition du FPIC 2020

PV du 27 août 2020 :

Laurent VACHON précise qu'il manque Bernard ROTUREAU, Jean CHARRY et lui-même dans la liste des présents.

Philippe ROSE fait les remarques suivantes concernant la délibération sur l'approbation du rapport d'activités 2019 de la CCVG sur les points négatifs :

- l'expression « pas respecté selon le projet de territoire » n'est pas approprié ;
- le projet de territoire ne soutiendra que les manifestations associatives d'ampleur ;
- patrimoine culture : rajouter « d'évènements culturels dans les communes rurales, exemple au fil des notes ;
- taxe GEMAPI : remplacer le terme « impopulaire » par « il aurait été souhaitable que cette taxe se fasse en harmonisation avec les voisins en particulier le Châtelleraudais pour y voir une cohérence

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 août 2020 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

## ORDRE DU JOUR

### 1. PRESENTATION DU DEVIS DE L'ENTREPRISE SRT PROJET WIFI4EU

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil Monsieur Stéphane DAUGÉ responsable d'affaires de l'entreprise SRT Communication basé à COUHÉ (86).

La commune avait candidaté à l'appel à projet européen sur le déploiement de bornes et points d'accès wifi dans les lieux publics intitulé « WIFI4EU ».

A ce titre, une subvention d'un montant de 15 000€ a été obtenu, elle est valable dès la signature de la convention et la mise en service dans un délai de 18 mois. Délai prolongé de 8 mois suite à la COVID-19.

Lors de sa présentation M. DAUGÉ a proposé d'implanter des bornes intérieures et extérieures au niveau de plusieurs bâtiments dans le bourg. Il a également précisé que l'accès à internet devait être au moins de 30 Mbit.

Suite à des échanges il est demandé à M. DAUGÉ de modifier l'implantation d'une borne et de nous retourner le devis modifié pour signature.

## **2. DECISION MODIFICATIVE : BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux travaux et aux achats de matériels engagés pour un montant de 101 860,00 €, il faut impérativement faire une décision modificative afin d'effectuer le paiement auprès de chaque entreprise.

Il propose :

- de prendre 101 860,00 € du fonctionnement aux articles suivants 615221- travaux bâtiment : 36 500 €, 615231-voirie : 35 360 € et 022- dépenses imprévues : 30 000 €.
- de rajouter 101 860 € à l'investissement dans les opérations : 132-achat matériel : 360 € et 129-travaux voirie : 101 500 €

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, donne un avis favorable pour la décision modificative d'un montant de 101 860 € comme indiqué ci-dessus.

## **3. AQUISITION ET REPRISE VEHICULE**

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise SARL GARAGE BUJON d'Adriers au prix de 30 240€ TTC concernant l'acquisition d'une nouvelle tondeuse en remplacement de l'ISEKI devenue vétuste. La SARL GARAGE BUJON propose la reprise de l'ancienne tondeuse pour un montant de 360 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis de la SARL GARAGE BUJON et accepte la reprise de l'ancienne tondeuse.

## **4. PARC EOLIEN « LE RENARD » BUSSIÈRE POITEVINE**

Vu la délibération du 28 février 2013 émettant un avis de principe favorable par le Conseil Municipal, concernant l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Bussière-Poitevine dont une éolienne sur la commune d'Adriers et une éolienne sur la commune de Lathus-Saint-Rémy ;

Vu la délibération du 12 mai 2015 émettant un avis favorable avec 10 voix Pour et 4 abstentions, en faveur de l'installation d'une ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) sur la commune d'Adriers ;

Suite à un échange avec la Société Gamesa qui nous informait que le projet initial était modifié et prévoyait un parc avec l'implantation de deux éoliennes sur notre commune. Par courrier nous avons émis un avis défavorable à cette modification en précisant que nous ne souhaitons pas de nouvelles éoliennes en attendant les retombées des deux parcs existants.

Monsieur le Maire, explique au Conseil Municipal que la Préfecture la Haute-Vienne vient de nous informer par courriel de l'ouverture prochaine de l'enquête publique pour le projet de parc éolien « Le Renard »

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de donner un avis à ce projet qui prévoit l'implantation de deux éoliennes sur la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un avis défavorable au projet de la Société Gamesa Énergie France qui prévoit l'implantation de deux éoliennes sur la commune

Agathe BUSSIÈRE quitte la séance et donne pouvoir à Jean CHARRY.

## **5. CCVG : DEMANDE DE TRANSFERT POUVOIRS DE POLICE**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le Président de la CCVG a fait part aux maires des communes membres d'un EPCI qu'ils avaient possibilités de transférer certains pouvoirs de polices administratives dans les domaines suivants :

- la réglementation du stationnement des résidences mobiles des gens du voyage,
- l'habitat, en ce compris les polices spéciales :
  - des établissements recevant du public à usage total ou partiel d'hébergement,
  - de la sécurité des équipements communs des immeubles collectifs à usage principal d'habitation
  - et des bâtiments/édifices menaçant ruine,
- la voirie :
  - la police de la circulation et du stationnement,
  - la police de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi.

Monsieur le Maire précise qu'il s'oppose au transfert des pouvoirs de police précités.

## 6. CCVG : REPARTITION DU FPIC 2020

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la délibération du Conseil Communautaire du 17 septembre 2020 relative à la répartition du FPIC entre les communes et la Communauté de communes Vienne et Gartempe.

L'avis des communes est sollicité compte tenu de la validation au conseil communautaire pour une répartition libre à plus de 2/3 de ses membres.

Il présente au conseil municipal le bilan comparatif entre la répartition libre (mis en place lors de la création de la CCVG) et la répartition de droit commun établi par les services de l'Etat.

Monsieur le Maire propose de se positionner pour une répartition libre.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, accepte la répartition libre proposée par le conseil communautaire du 17 septembre 2020.

## QUESTIONS DIVERSES

- Réunion : réunion de Conseil Municipal : **jeudi 22 octobre à 20 h 30** à la salle polyvalente
- Rencontre Eaux de Vienne – une rencontre aura lieu le 25 septembre à la mairie
- Commission voirie : réunion de la commission le samedi 10 octobre 2020 à 14 h 30
- Invitations CPA : Assemblée Générale le 30 septembre ; hommage à Guy GEVAUDAN le 3 octobre ; les boucles de la Gartempe le 4 octobre
- SIMER : Visite annuel le jeudi 15 octobre matin pour faire le point sur les besoins en documentation et faire remonter les besoins des élus et/ou des administrés.
- Logement communal : reprise du logement n° 4 – 1 Rue du Bois du Pic à compter du 5 octobre.
- Chemin de randonnée : demande d'un administré pour l'entretien d'un chemin.
- Personnel : versement d'une allocation ARE (Aide au Retour à l'Emploi) pour un agent.
- Situation financière :

Entrées :	150 926,59
Recettes :	595 584,23
Dépenses :	481 536,05
<b>SOLDE :</b>	<b>264 974,77 €</b>

La séance est levée à 22 h 55.



Le Maire,  
Thierry ROLLE MILAGUET

